

E-Conférence interministérielle Santé publique

7 mai 2021

Rapport

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM)	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande

L'E-IMC s'est déroulé le vendredi 7 mai 2021 de 18h00 à 19h00 ; le document relatif au point repris ci-dessous se trouve sur le Sharepoint.

Groupes prioritaires phase 2 de la stratégie de vaccination

La Ministre Linard fait part du commentaire suivant :

« Concernant ce point, je prends acte de la volonté de clore le débat et le regrette vivement vu les différents arguments que j'ai pu exprimer, notamment lors de la CIM du 28 avril dernier, en ce compris le fait que le manque d'homogénéité des pratiques sur le territoire crée d'énormes difficultés sur le terrain (avec la possibilité qui a été donnée par certains de s'inscrire sur des listes de réserve pour le personnel des crèches par exemple) »

Le Ministre Antoniadis fait part du commentaire suivant :

« Bien que j'ai fait souvent la proposition de discuter la priorisation des groupes spécifiques (enseignants, accueillantes d'enfants, aide-ménagères) je constate qu'à ce stade la priorisation pourrait ralentir la campagne (modification du système d'invitation, logistique). Il faut doubler le pas et pas ralentir. Donc je marque mon accord sur la proposition».

CONCLUSION ET DECISION

La CIM approuve les conclusions et décisions telles que reprises dans la fiche.